



MOBILITÉS

# SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO



Délibération de juin 2023

# INTRODUCTION

Depuis longtemps engagée pour promouvoir les mobilités alternatives et notamment grâce à une politique cyclable ambitieuse, la CAPI a pu mettre en place de nombreuses actions en faveur du vélo au cours des 10 dernières années :

- Le déploiement du réseau d'aménagements cyclables permettant d'atteindre 110 kilomètres linéaires avec une structuration du réseau autour d'un axe **Nord-Sud** identifié à Bourgoin-Jallieu, deux **itinéraires structurants Est-Ouest**, de chaque côté de l'axe routier Est-Ouest (l'A43 et la RD 1006) et un maillage de proximité et de desserte des différents pôles de la CAPI ;
- Le développement d'un service de location longue durée de vélos électriques ;
- La mise en place ponctuelle de dispositifs d'aides à l'achat de VAE pour les habitants et pour les établissements publics et privés ;
- La création d'un atelier de réparation vélo à Bourgoin-Jallieu ;
- L'amélioration de la lisibilité du réseau cyclable, avec l'installation de plans du réseau et d'un jalonnement d'itinéraires cyclables ;
- La création d'un poste « chargé de mission vélo » à la CAPI ;
- Le déploiement progressif de l'offre de stationnement cyclable, incluant du stationnement sécurisé dans les pôles d'intermodalité ;
- La mise en œuvre de campagnes de communication et d'animations pour promouvoir la pratique du vélo.



L'élaboration d'une nouvelle stratégie de mobilités s'est ainsi engagée en 2021 avec la définition d'un **Plan des Mobilités (PDM)** précisant les grands défis que la CAPI souhaite relever en matière de mobilité pour les années à venir.

C'est dans ce contexte et en cohérence avec la nouvelle stratégie de mobilités, que la CAPI a initié l'élaboration de son second **Schéma Directeur Vélo (SDV)**, en concertation avec les communes et les partenaires associatifs du territoire.

Ce Schéma Directeur Vélo doit permettre à la CAPI de se montrer encore plus ambitieuse en termes de politique cyclable, pour **faire du vélo une solution de mobilité à part entière et un outil d'amélioration et de valorisation du cadre de vie** des capisérois.

C'est ainsi que le Conseil Communautaire de la CAPI a approuvé à l'unanimité son second Schéma Directeur Vélo en juin 2023.

Cette démarche portant sur la politique cyclable s'inscrit plus globalement dans le plan d'actions du projet de territoire « CAPI 2026 » ainsi que dans la politique de développement durable du territoire, en lien avec le Plan Climat, Air et Energie Territorial (PCAET).



# UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO AMBITIEUX

Le second Schéma Directeur Vélo de la CAPI se décline par un plan d'actions qui s'articule autour de

**4 grands volets**

- > 1 **Infrastructures**  
(comprenant les aménagements et le stationnement)
- > 2 **Entretien**
- > 3 **Services**
- > 4 **Communication**



# INFRASTRUCTURES

Pour développer les aménagements cyclables, l'enjeu va être de s'appuyer sur le réseau existant et de le renforcer. Pour cela, les grandes actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- La résorption des discontinuités et points dangereux ;
- La continuité d'un itinéraire vélo entre les gares de Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau et à terme, le prolongement de l'axe le long de la voie ferrée au-delà de La Verpillière ;
- Le prolongement de la voie verte de la Bourbre et l'amélioration de son maillage pour une meilleure connexion au reste du réseau cyclable ;
- L'amélioration de la desserte du Parc de Chesnes avec la connection aux gares de Saint-Quentin-Fallavier et de La Verpillière ainsi qu'à la Voie verte de la Bourbre ;
- L'aide au maillage communal, en connectant les coeurs des communes aux axes structurants (par des aménagements et/ou du jalonnement) et en sécurisant les accès aux établissements scolaires ;
- La poursuite du maillage du territoire en connectant les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne ;
- Le développement d'un axe loisirs en direction de ViaRhôna par la voie verte des Balcons du Dauphiné ;
- La connexion aux polarités extérieures.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LE FUTUR RÉSEAU

Le développement du réseau, et donc le travail opérationnel des prochaines années (phase 1 à 3) porte sur 3 types d'axes représentant 58 km de linéaire.

**6 km**

d'aménagements existants à améliorer

**22 km**

de travaux en cours et/ou de réflexions ou projets déjà engagés

**36 km**

de nouveaux axes à l'étude

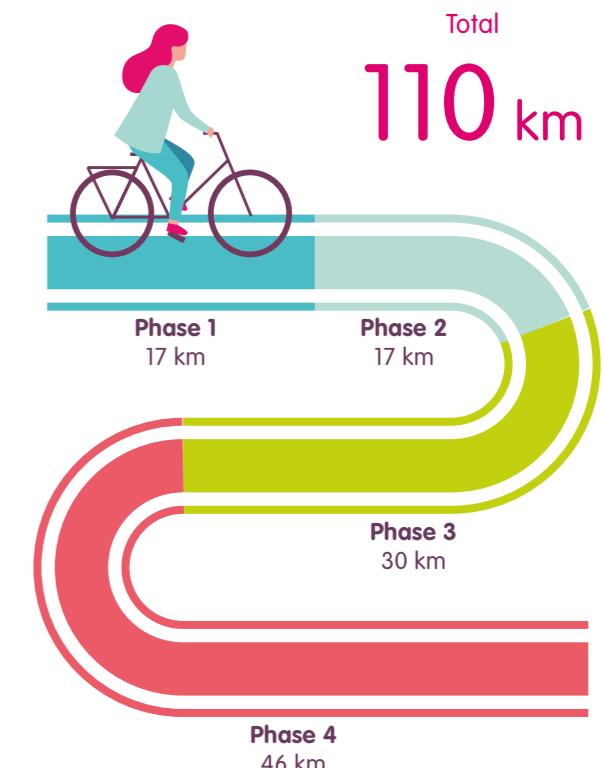


## LA PLANIFICATION DU RÉSEAU

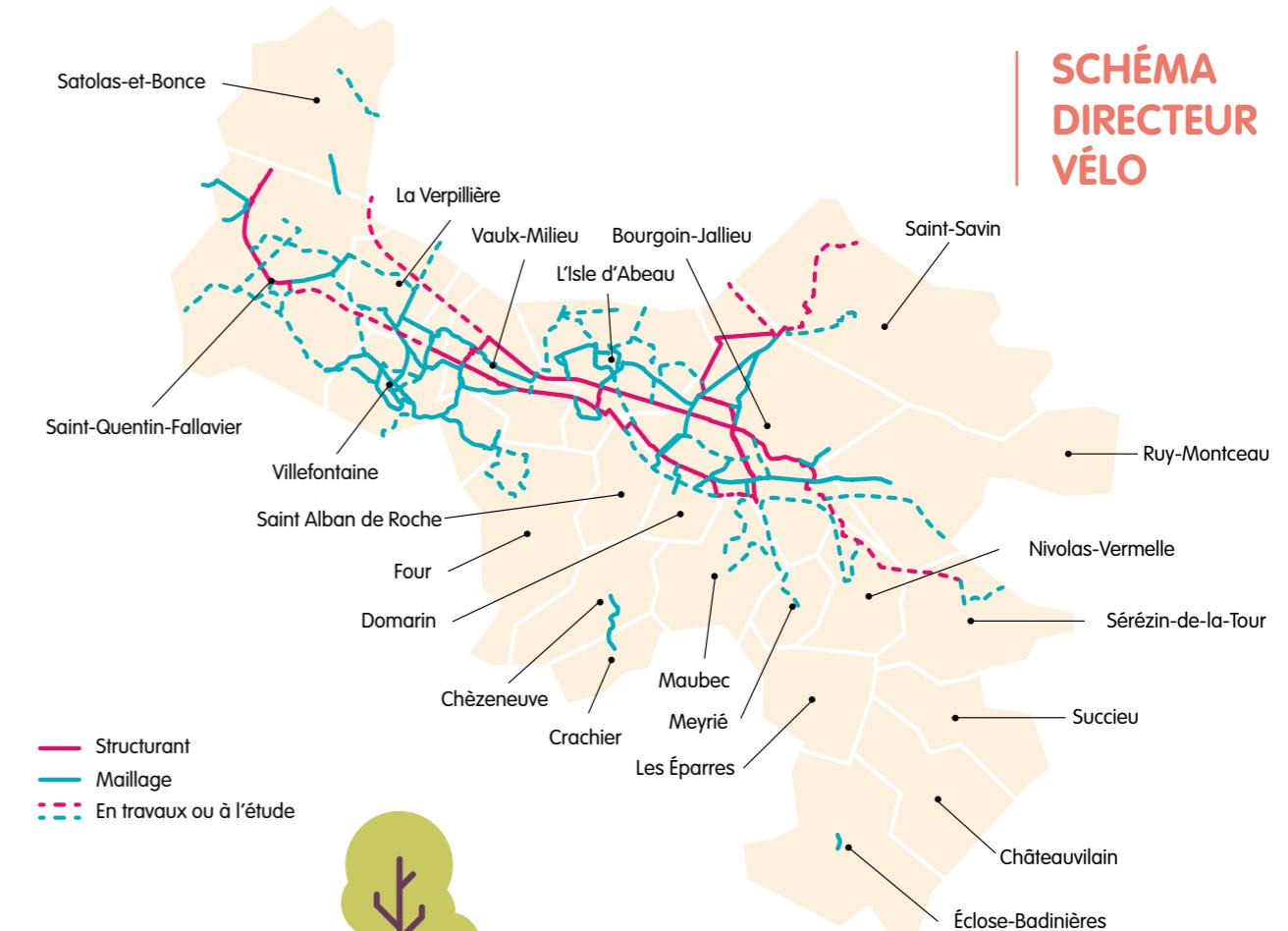
Le travail de planification du réseau a été fait en lien avec les communes et les services techniques de la CAPI, afin de proposer une mise en œuvre réaliste qui tient compte des projets urbains en cours, des souhaits de priorisation des communes, des besoins des cyclistes...

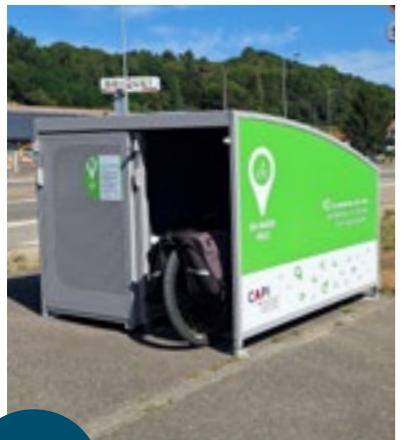
Cette planification permet une première hiérarchisation des investissements projetés. Par la suite, des arbitrages pourront être faits en fonction des contraintes et/ou opportunités.

La programmation de la mise en œuvre opérationnelle du réseau cyclable a été décomposé en **4 phases de réalisation**.



## SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO





## LE DÉPLOIEMENT PLUS SOUTENU DU STATIONNEMENT SÉCURISÉ

L'offre actuelle sur le territoire de la CAPI est de 1000 places de stationnement pour les vélos, dont 250 places dans les quatre gares du territoire.

Pour répondre aux besoins de stationnement à l'horizon 2030, on estime qu'il faudrait disposer de 5 000 places de stationnement. L'objectif est ainsi de créer 4 000 nouvelles places et tendre vers un objectif de 40 places de stationnement vélos pour 1000 habitants.

Différents types de stationnement sécurisés doivent être proposés pour répondre à la variété des besoins.

En parallèle, il est indispensable de soutenir le déploiement du stationnement privé de type résidentiel mais aussi dans les enceintes des entreprises et devant les commerces.



aujourd'hui :  
**1 000** places de stationnement pour les vélos

en 2030 :  
**5 000**

Au total, 4 000 nouvelles places de stationnement vélo :

**1 880** dans les espaces publics



**480** dans les gares SNCF et gares routières



**240** dans les écoles primaires



**1 400** dans les collèges et lycées



# ENTRETIEN

**La politique d'entretien a pour but d'offrir aux usagers un niveau satisfaisant de confort et de sécurité, de garantir l'accès aux infrastructures et d'assurer la préservation du patrimoine.**

**La mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien permet d'assurer la viabilité et la durabilité du réseau.**

## LE PLAN PLURI ANNUEL D'ENTRETIEN

**Ce plan s'appuie sur :**

- L'identification des gestionnaires en charge de l'entretien en fonction de situations récurrentes ;
- La définition des actions à mener ;
- La proposition de fréquences d'entretien et les moyens associés.



Le plan pluriannuel d'entretien a été réalisé sur la base du schéma retenu pour le plan pluriannuel d'investissement.

Les besoins en termes d'entretien et le budget permettant de garantir la qualité des aménagements augmenteront à mesure que le réseau cyclable s'étoffera.



# SERVICES

**Dans le cadre de ce second Schéma Directeur Vélo, il est prévu de renforcer les actions existantes en matière de services vélos avec en particulier :**

- Le soutien au développement d'ateliers de réparation ;
- L'augmentation du parc de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en Location Longue Durée (LLD) dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la période 2022-2028 ;
- Des actions ponctuelles de dispositifs d'Aide à l'achat de vélos ;
- Le développement du Savoir Rouler A Vélo qui est un dispositif gouvernemental visant à apprendre aux enfants à se déplacer en vélo avant l'entrée au collège.



**300**

Vélos à Assistance  
Electrique en Location  
Longue Durée d'ici 2026



# COMMUNICATION



**Le déploiement d'un plan de communication pour la promotion et l'animation du vélo sur le territoire est un levier essentiel pour développer la pratique du vélo.**

Il permet de donner de la visibilité à la pratique, de lever les freins et de sensibiliser les différents acteurs du territoire (élus, entreprises, scolaires, actifs...) aux enjeux du développement du vélo.

Une stratégie de communication a été réalisée avec des propositions d'actions concrètes à mettre en place à destination des capisérois.

Un benchmark issu d'exemples français et européens permet de projeter des actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CAPI et à adapter selon les cibles identifiées.



TYPE	ACTION	CIBLE	INTÉRÊT
Challenge	Challenges entre communes		S'appuyer sur le Challenge Rhône-Alpes
	Challenges scolaires		
	Challenges actifs		
Coup de Com'	Semaine européenne de la mobilité		Déjà en place
	Journée sans voiture		
	Parking Day		
Educ'tours et formations	Vélo sur ordonnance		★★
	Sensibilisation des élus / Educ'tours		
Accompagnement des usagers	Je plaque ma caisse		★★
	Mes courses à vélo		
Animations	Vélo ludique, rigolo		★
	Evènement festif, culturel		
	Géocaching		



Tout le monde



Jeunes



Etudiants



Actifs



Elus



Personnes agées



Familles

## BUDGET ANNUEL

Pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur Vélo, le budget annuel consacré à la politique cyclable devra progressivement augmenter.

Depuis 2020, le budget annuel est de 900 000 €, soit 8 € par an et par habitant, avec une part importante réservée pour la création de nouvelles infrastructures.

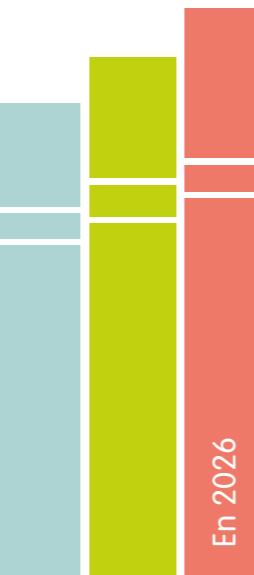
D'ici 2026, l'objectif est de pouvoir atteindre progressivement un budget annuel d'au moins 1 500 000 € dont environ les 2/3 seront consacrés au volet infrastructures et 1/3 pour les volets entretien, services, communication et animations.



financement par le département de l'Isère à hauteur de  
**50%** des études, et  
**30%** des travaux des projets éligibles

Fond National D'aménagement et de développement du Territoire

Dotation de Soutien à l'Investissement Local



## AIDES ET FINANCEMENTS

Pour soutenir le déploiement du réseau cyclable, la CAPI et les communes pourront solliciter différentes aides :

Aides régionales

Programme Alvéole + visant à favoriser le développement du stationnement sécurisé



### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)

17 avenue du Bourg – BP 90592  
38081 L'Isle d'Abeau cedex  
Tél. : 04 74 27 28 00  
Fax : 04 74 27 69 00  
capi@capi38.fr  
www.capi-agglo.fr

CRÉATION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE :  
Minibox&Co

CRÉDITS PHOTOS :  
Benoit Gillardeau

ICONOGRAPHIE :  
Minibox & co.

DIRECTION DE LA PUBLICATION :  
Jean Papadopulo

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :  
Yasmina Hattabi

RÉDACTION :  
Service Mobilités de la CAPI





**EN MODE  
VELO**

**C<sup>A</sup>PI**  
► Communauté  
d'Agglomération  
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592  
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00  
Email : [capi@capi38.fr](mailto:capi@capi38.fr)  
[www.capi-agglo.fr](http://www.capi-agglo.fr)

